



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES Externe

Section : Langues régionales

Option : Créole

Session 2019

Rapport de jury présenté par :

M. Yves BERNABE

Président du jury

SOMMAIRE

I – Introduction générale	page 3
II – LE CAPES DE CRÉOLE 2019 EN CHIFFRES	page 4
II.1 : les épreuves d’admissibilité	page 6
II.2 : les épreuves d’admission	page 8
III – LES ÉPREUVES D’ADMISSIBILITÉ	page 9
III.1 : Rappel – recommandations générales	page 9
III.2 : L’épreuve de la valence optionnelle : bilan & analyse	page 9
III.3 : Les épreuves de créole : bilan & analyse	page 10
A) Considérations générales	page 10
B) Composition en créole	page 11
C) Traduction	page 21
IV – LES EPREUVES D’ADMISSION	Page 23
IV.1 : Rappel – recommandations générales	page 23
IV.2 : Epreuve de mise en situation professionnelle (MSP)	page 23
IV.3 : Epreuve d’entretien à partir d’un dossier (EED)	page 30
Conclusion	page 35

I – Introduction générale

Le rapport vise à rendre compte de la session 2019, à informer les candidats sur les attendus liés aux exercices de ce concours, et à fournir à ceux qui se présenteront à la session prochaine des éléments clairs sur lesquels adosser leurs efforts et bâtir leur réussite. Les candidats sont fortement invités à compulsier également non seulement le rapport de l'année précédente mais encore tous les rapports antérieurs disponibles.

Les professeurs certifiés de créole sont des enseignants de langue, qui ont pour mission de faire découvrir à leurs élèves les intérêts et les richesses liés à l'étude des espaces créoles et de leurs expressions. .

Le CAPES externe de créole est un jeune concours qui a trouvé son rythme et ses marques, et maintenant prend de l'assurance et trouve l'expression de sa facture propre. Les équipes qui constituent le jury viennent de tous les espaces créolophones et se rejoignent dans une collaboration exprimant la diversité même de ces espaces, et ce qui fait leur unité. Le jury cherche à favoriser les candidats précis et curieux, qui ne se contentent pas des clichés et des a priori, et font preuve de clarté, de nuance et de vivacité d'esprit. Dans ces disciplines jeunes, les élèves ont besoin d'enseignants assurés, sereins, ouverts et dynamiques.

La session 2019 du concours s'est déroulée sans anicroche et le rapport rend compte des remarques formulées par les membres du jury dans chacune des épreuves. Les conseils qu'il exprime seront valables dans le cadre des nouvelles formes que le concours pourra prendre, parce que les qualités des enseignants et leur démarche professionnelle sont les mêmes dans le fond.

Les remarques ici exprimées cherchent à être constructives et à fournir des éléments positifs pour les sessions à venir.

Que soient vivement remerciés tous les membres du jury pour leur précieuse collaboration à la rédaction de ce rapport, que le vice-président du jury, Jean-Pierre Sainton, a coordonné.

Yves Bernabé,

président du jury

II – QUELQUES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

On constate pour cette session 2019 une augmentation du nombre des candidats, ce qui prouve l'attraction de ce concours et l'intérêt que la discipline langue vivante créole suscite auprès des étudiants.

	<i>2017</i>	2018	2019
Nombre de postes mis au concours	<i>6</i>	5	5
Nombre d'inscrits	<i>71</i>		95
Nombre de présents	<i>28</i>	41	47
Nombre de candidats ayant subi la totalité des épreuves d'admissibilité	<i>23</i>	33	43
Admissibles à l'issue des épreuves écrites	<i>11</i>	10	12
Admis	<i>6</i>	5	5

Répartition des candidats par aire créolophone

	2017	2018	2019
Candidats ayant composé en créole guadeloupéen	13	15	18
Candidats ayant composé en créole guyanais	1	5	2
Candidats ayant composé en créole martiniquais	10	11	21
Candidats ayant composé en créole réunionnais	4	8	6
Total	28	39	47

Répartition par valence

	2017	2018	2019
Candidats ayant choisi l'option Français	16	13	31
Candidats ayant choisi l'option Anglais	4	9	6
Candidats ayant choisi l'option Espagnol	3	4	3
Candidats ayant choisi l'option Histoire-géographie	0	4	3
Total candidats ayant subi la seconde épreuve			43

II.1. Chiffres des épreuves d'admissibilité

Rappel – Pour les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de créole, chaque copie de chacune des épreuves est corrigée sur la base d'un numéro d'anonymat.

Moyenne des épreuves d'admissibilité

Tous candidats non éliminés: 06,06

Candidats admissibles : 09,54

Barre d'admissibilité : 32 points, soit une note de 08/20

Epreuve de créole : Composition/Traduction

Répartition des notes

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Général
De 1 à 5	12	2	13	1	28
+ de 5 à 8	4	0	7	0	11
+ de 8	2	0	1	5	8
Moyenne des présents	4,94	2,88	4,37	8,58	5,06
Moyenne des admissibles	7,13	Aucun candidat admissible	6,73	11	7,61
Nombre d'admissibles	5	0	5	2	12

Epreuves d'option :

	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Moyenne des presents	Moyenne des admissibles
Lettres modernes	31	9	7,84	11,89
Histoire géographique	3	0	3,33	Aucun candidat admissible
Anglais	6	2	5,50	12,25
Espagnol	3	1	4,33	6

Remarques diverses

Le nombre de postes ouverts en 2019 était le même que l'année précédente. Le nombre de candidats présents ayant été supérieur, il a été possible de sélectionner 12 candidats admissibles, ce qui a ouvert les possibilités pour l'oral. Cette situation a permis à certains candidats mal placés à l'écrit de fournir une prestation orale qui a pu leur être favorable.

Les résultats de l'écrit signalent encore la faiblesse relative des prestations fournies en langue créole par les candidats, essentiellement pour deux raisons : une réflexion trop peu exigeante qui se laisse parfois entraîner vers les clichés et les images d'Épinal dont un candidat de CAPES devrait se méfier ; et, par ailleurs, une certaine négligence dans l'emploi de la langue et en particulier dans le choix des niveaux de langue. La suite de ce rapport revient sur ce point très sensible. Un trop grand nombre de candidats s'expriment dans une langue relâchée, sur le ton de la connivence qui ne convient pas dans un concours professionnel.

Des regrets du même type concernent aussi les copies de la seconde épreuve. Les travaux remis par les candidats en option Histoire et Géographie sont éloignés des exigences de cette discipline, que les rapports du jury de Capes rappellent chaque année. En langues vivantes, anglais et espagnol, les travaux proposés sont de meilleure facture, malgré de nombreuses lacunes. Le niveau en Anglais s'améliore,

mais les candidats manquent d'exercice et ne parviennent pas à fournir les exercices attendus, malgré des qualités que le jury perçoit, confusément. L'option la plus souvent choisie est celle des Lettres, ce qui confirme une forte tendance de ce concours. Les candidats ont fourni de réels efforts, mais manqué d'une culture fine et efficace.

II.2 Chiffres des épreuves d'admission

Nombre d'admissibles : 12

Nombre d'admis : 5

Moyenne des 12 candidats à l'admissibilité : 09,53

Moyenne des 12 candidats après épreuves d'admission : 09,64

Moyenne la plus élevée aux épreuves orales : 17

Moyenne la moins élevée aux épreuves orales : 06,30

Moyenne générale des cinq admis : 11,08

Moyenne générale du premier admis : 15,39

Moyenne générale du dernier admis : 09,60

Détail des épreuves orales

	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Mise en situation professionnelle	12	9,50	12,90
Epreuve sur dossier	12	9,88	12,60

III – COMPTE RENDU DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

III.1 : Rappel des recommandations générales

On rappelle aux candidats que le Capes de Créole est un CAPES bivalent : l'admissibilité au concours est déterminée par 2 épreuves, de même coefficient :

- La première en langue Créole.
- La deuxième dans la valence disciplinaire choisie (4 options sont ouvertes pour le CAPES de créole : anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes).

Les connaissances et l'investissement dans les deux valences sont donc nécessaires, d'autant que le socle des pré-requis méthodologiques est commun.

L'écrit est anonyme. La législation stipule que rien ne doit entacher ce principe et que de ce fait, le candidat doit respecter scrupuleusement cette prescription en ne portant aucun élément distinctif et personnel sur sa copie.

Enfin, le jury recommande de veiller tout particulièrement dans les épreuves écrites à la lisibilité de la copie ainsi qu'à sa pagination.

A la session 2019, sur 43 candidats ayant composé dans les deux épreuves écrites, le jury a retenu 12 admissibles, à l'issue des épreuves écrites.

III.2 : L'épreuve de la valence optionnelle

Cette année encore c'est de loin l'option Lettres qui est le plus souvent choisie par les candidats. D'un point de vue général, les résultats de ces épreuves sont décevants pour quelques raisons qui ont déjà fait l'objet de commentaires dans les rapports précédents. Les choix se font trop souvent par défaut, et l'option choisie ne semble pas correspondre à un intérêt porté par les candidats à la discipline. Ainsi, l'entrée dans les sujets reste formelle. Les copies ne convainquent pas en raison des fragilités omniprésentes. Dans chacune de ces disciplines, il convient que les candidats se livrent à une préparation rigoureuse et exigeante.

Cette seconde valence est souvent utilisée dans les services des enseignants titulaires. Le respect de l'intérêt des élèves et des enseignants eux-mêmes invite à accorder une place sans doute plus importante dans la préparation à cette valence. La lecture des œuvres littéraires de référence est une nécessité. La fréquentation des éléments de civilisation, et des travaux de recherche actualisés en est une également. Cette épreuve pèse un poids aussi lourd que l'épreuve de créole (coefficient 2). Il convient de lui restituer la place qu'elle mérite.

Les rapports des jurys des CAPES externes de Lettres, d'Histoire-Géographie, d'Espagnol et d'Anglais fournissent tous les éléments de compréhension des sujets et proposent des pistes fructueuses de travail. On s'y reportera pour l'essentiel.

Pour ce qui concerne la session 2019, on soulignera seulement ici les éléments suivants :

Les travaux des candidats de l'option Lettres poursuivent leur progressive amélioration. Les conseils diffusés dans les rapports de concours commencent à être suivis, mais de gros efforts de culture, de lecture et d'ouverture sont encore très nécessaires. Si certains candidats ont obtenu des notes honorables, la majorité des copies reste fragiles parce qu'elles manquent de profondeur, de fondement.

L'option Histoire-Géographie a donné lieu à quelques copies, qui se trouvent toutes assez éloignées des exigences de cette discipline qu'il est périlleux d'aborder sans préparation et sans réflexion préalable.

En espagnol, le jury déplore également le faible niveau des copies. En anglais, la fragilité est également très perceptible. Cependant une copie, malgré ses maladresses, a permis au candidat de faire montre de capacités encourageantes.

III.3 : L'épreuve en Créole

A) Considérations générales

L'épreuve d'admissibilité en langue régionale, d'une durée globale de 5 heures, comporte 2 ensembles distincts :

- a) Une composition en créole à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. À cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.
- b) Une traduction en français d'un texte en langue créole et/ou une traduction en langue créole d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

Les candidats doivent composer dans les deux ensembles sous peine de rendre une copie fortement handicapée par l'absence d'un des éléments requis.

Pour se présenter à cette épreuve, les candidats auront étudié les notions et thématiques (programmes de collège et de lycée) inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année.

Ce programme ainsi que sa bibliographie indicative faisant l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale, les candidats ne sont pas censés l'ignorer.

Le jury attend donc en premier lieu une bonne connaissance des programmes comme une bonne maîtrise de la langue et de la culture créoles. Mais il n'est pas à la recherche d'une doxa officielle. Il est sensible à la réflexion personnelle de chacun sur les thématiques au programme, telles qu'elles se manifestent dans les textes proposés.

Une mise à niveau des compétences méthodologiques générales attachées à l'exercice de composition écrite, ainsi que des connaissances culturelles générales sont tout aussi indispensables.

Par ailleurs, s'il est certes louable de puiser dans son propre vécu, ce seul référentiel subjectif sera notoirement insuffisant pour traiter valablement de façon académique les sujets proposés. Il est donc indispensable d'accroître ses savoirs, de prendre de la distance par rapport au réel et de s'élever au niveau conceptuel, analytique et critique, en utilisant un éventail assuré de références savantes. Il ne s'agit certainement pas d'exposer des connaissances sans rapport avec la thématique proposée. Il faut pouvoir se référer intelligemment à des ouvrages d'histoire, de littérature, d'anthropologie. Les références bibliographiques sur les mondes créoles s'étoffant d'année en année, ces connaissances sont à actualiser sans cesse. Inversement, certaines attitudes sont à bannir, qui consistent à reprendre des pans de cours ou des développements d'ouvrages détachés de leur contexte et sans argumentaire.

Pouvoir effectuer des comparaisons inter-zones est tout aussi appréciable. Il est, en effet, important que les candidats ne s'enferment pas uniquement dans leur zone culturelle mais puissent aussi évoquer différentes aires créolophones. Un professeur certifié de créole est censément capable de mettre en lien les savoirs concernant les aires créolophones. Il devra être capable de fournir à ses élèves des éléments favorisant une vision nuancée et générale des mondes créoles. Plus exactement, un candidat de la Réunion devra pouvoir citer quelques références littéraires et culturelles de l'aire des Antilles et de la Guyane. Il en est exactement de même pour un candidat relevant de la zone américaine. Il doit avoir des connaissances de la langue et de la civilisation de l'aire de l'océan indien.

B) L'épreuve de composition en créole

- *Généralités*

L'épreuve de composition en créole répond à toutes les règles et les exigences de l'exercice qu'est *la composition avec documents*. L'épreuve tient à la fois du commentaire de documents, de la dissertation et de l'essai. Le candidat prouve son intelligence de l'exercice par sa maîtrise des compétences nécessaires pour traiter le sujet : aptitude à sélectionner l'essentiel, à comparer les points de vue, à dégager des idées et organiser une réflexion générale..

Le jury souligne que cet exercice ne saurait être improvisé le jour de l'épreuve. Sa réussite répond à une mise en œuvre méthodologique précise et récompense un

entraînement ardu et approprié. Or, trop nombreux sont les candidat(e)s qui ne s'y préparent pas, pensant qu'il suffirait de remettre un développement en langue créole faisant allusion au thème au programme pour en être quitte des exigences de l'épreuve. En réalité, la réussite répond à une mise en œuvre méthodologique précise et récompense un entraînement sérieux répondant aux attendus. Les candidats doivent en effet avoir intégré non seulement les connaissances nécessaires sur le thème mis au programme de l'année, mais encore avoir intégré le savoir-faire spécifique à l'art de la composition écrite.

En effet, la composition vise à produire l'écriture d'une réflexion personnelle, ordonnée et argumentée, sur une thématique contenue dans un corpus de textes. L'exercice a pour objectif de vérifier la capacité de *synthèse*, *d'analyse* et *d'exploitation* des documents proposés dans le sujet mais également de mettre en avant *les connaissances personnelles*, bibliographiques au niveau de la culture, de l'anthropologie, de l'histoire. Enfin, l'ordonnement des idées et la forme rhétorique, la qualité de la langue créole écrite, ne sont nullement secondaires et font partie des critères de réussite de l'épreuve.

Les savoirs nécessaires peuvent être instruits d'une part en amont par le travail sérieux de la bibliographie thématique publiée, et d'autre part, sont rappelés et illustrés par les éléments du dossier documentaire constituant le sujet. Il appartient donc aux candidats de procéder en tout premier lieu à une *lecture analytique du dossier* avant de s'engager à dissenter hors propos sur le sujet. A ce titre, le jury souhaite rappeler que la thématique du sujet existe dans les textes du dossier qui doivent être lus de près. On ne saurait la traiter sans entrer de plain-pied dans le propos de chaque texte. Il n'y a pas dans le sujet de « documents complémentaires » qui ne seraient que des compléments dont on pourrait penser ne pas avoir besoin. Tous les documents sont importants. Les textes de littérature sont plus accessibles au candidat quand ils sont rédigés dans le créole dont il est spécialiste. Cependant, ils doivent tous être lus.

La lecture de la consigne doit constituer une étape indispensable afin d'éviter les fautes majeures et disqualifiantes que sont le contre sens, le hors sujet, ou la simple paraphrase. Le jury attire l'attention sur l'importance de la lecture analytique du dossier documentaire. Celle-ci doit être *méthodique* : synthétique tout en étant attentive à la spécificité de chacun des documents, à l'unité thématique et à la complémentarité des textes fournis.

- *Analyse des copies de la session 2019*

Le sujet se référait à la notion « Mémoire : héritage et rupture » du programme, et était libellé comme suit :

« Vous étudierez et discuterez de façon argumentée, en créole guadeloupéen, ou guyanais, ou martiniquais ou réunionnais, les aspects spécifiques de la figure de la mère créole dans ses dimensions culturelle, littéraire, historique et anthropologique. (souligné par nous, jury)

Vous vous fondez sur les textes du dossier proposé. Vous pourrez également, en appui, et dans le cadre de votre démonstration, exploiter d'autres éléments littéraires, culturels ou historiques des aires créolophones que vous jugerez pertinents en y faisant référence, de manière précise. »

Cet énoncé s'accompagnait d'un dossier comportant 4 documents de littérature et 5 documents de civilisation.

Une lecture attentive et complète de la consigne et de tous les textes écrits en créole(s) est nécessaire. On attendait également des candidat(e)s une lecture à la fois analytique et synthétique des documents non littéraires qui leur aurait permis de trouver des pistes pour la construction de leur problématique et un fil directeur de leur composition.

Ainsi, dans la part littéraire du corpus, le texte n°1 « *Manman Noémi* » extrait d'une nouvelle de Gisèle Pineau (traduite du français au créole guadeloupéen par Sylviane Telchid) présentait l'image peu courante (peu de candidats l'ont remarqué) d'une figure féminine a priori peu amène et fort peu maternelle. Le texte n°2, texte poétique d'Elie Stephenson, « *Laro Kamopi* » (créole guyanais) rend hommage à une mère courage élevant seule son enfant malade tandis que le texte n°3, « *Lasotjè* » (créole martiniquais) texte poétique d'Eric Pézo évoque la dureté de la condition de travail d'une mère de famille. Le texte n°4, « *Anéil* » de Danyel Waro (créole réunionnais) salue la mère sacrifiée, écrasée, violentée, méprisée.

Le corpus des textes de civilisation réunissait des extraits d'articles analytiques (écrits en français, ils se trouvaient accessibles à tous).

L'article d'Emeline Pierre, « le caractère subversif de la femme antillaise dans un contexte post-colonial » analyse la *drive* féminine comme réponse à l'image traditionnelle de la femme antillaise à travers les personnages littéraires inventés par Gisèle Pineau et Lucie Julia. Un article de Corinne Mencé-Caster évoque une dilution de la figure archétypale de la femme « *potomitan* » de plus en plus contrebalancée par la nouvelle figure de la « *working girl* » indépendante. Françoise Verges, pour sa part, d'« énonce la manipulation par l'Etat de la maternité dans les DOM au cours des années 1960, spécialement à la Réunion. Alain Dupuis, traite de l'image anthropo-historique de la « *nènène* » ou deuxième mère nourricière. Le texte de Maryse Condé, pour sa part, revient sur le poncif de l'accomplissement féminin par la maternité, vision contestée par les romancières antillaises dont elle fait partie.

Ainsi, l'addition des deux corpus fournissait largement matière à dissertation sur ce qu'on devait en induire, à savoir *l'existence de figures multiples, paradoxales et contrastées (de la femme et) de la mère créole, schèmes d'ailleurs abusivement confondus*. Cependant, la richesse des corpus comme la différence de registres, littéraire et analytique, n'a pas été clairement vue et mise à profit par les candidats. De même la polysémie à laquelle invitait l'emploi du mot « figure » dans l'énoncé n'a pas donné lieu au traitement espéré au plan littéraire comme au plan de l'analyse socio-anthropologique. Le jury souhaite rappeler qu'il n'attend pas que les candidats, dans un tour impossible tenant de la prouesse, définissent en quelques heures ce qu'est une mère créole, mais que plus modestement ils s'interrogent sur les figures présentées ici et sur les débats qu'elles soulèvent.

Les textes littéraires, par leur facture même, indiquaient une image de la mère dessinée par les auteurs, ce qui explique leur aspect lyrique, voire hyperbolique. Les candidats devaient percevoir ce caractère hyperbolique et statique des personnages littéraires (personnage n'existant qu'à travers son statut de mère, mère aux caractéristiques surhumaines, dimension sacrificielle exacerbée, mère mythifiée, à l'exception du portrait de Noémie chez Gisèle Pineau) sans confondre ces traits mis en exergue avec des caractères socio-anthropologiques attestés comme tels par l'analyse. Inversement, les textes fournissaient des pistes et des éclairages, en suggérant des arguments pour une compréhension dialectique, historique et dynamique des phénomènes. Il est entendu que ces approches pouvaient elles aussi être mises en discussion.

Ce défaut de mise à distance d'une part, la mauvaise compréhension de la nature de l'exercice de composition d'autre part, ont constitué le défaut majeur commun à toutes les aires, handicapant la qualité des compositions rendues, et plongeant le jury dans le regret que les candidats à l'enseignement des cultures créoles rencontrent tant de difficultés à mettre à distance leur objet d'étude et à l'analyser..

Nombreux sont ceux qui n'ont pas perçu le caractère ouvert et nuancé de la réflexion à laquelle le sujet les invitait, et se sont laissés emporter dans des analyses convenues, pré configurées, et donc superficielles, assez peu en rapport avec la diversité des approches et la complexité suggérée par les textes. On a ainsi eu droit à des déclarations sentencieuses, voire moralisatrices, et des développements redondants sur la femme *potomitan* ne prenant pas en compte le fait que ce schème stéréotypé était précisément celui qui était soumis à discussion critique et méritait une analyse plus poussée et plus fortement nuancée ainsi qu'il ressortait du corpus documentaire.

Il convenait plutôt, en s'appuyant sur les textes, d'analyser comment le schème de la « femme – mère » dans les mondes créoles résulte d'une construction anthropo-historique mais aussi d'une certaine représentation du genre féminin, représentation par ailleurs non univoque et de plus en plus discutée voire contestée au sein de la société elle-même.

Par ailleurs, il est apparu des défauts récurrents propres à l'exercice. Certains se sont manifestement laissés emporter par le temps, et ont rendu des copies inachevées ou trop déséquilibrées ce qui est le résultat d'une mauvaise gestion du temps ou bien d'un déficit méthodologique grave dans l'acquisition des compétences de la lecture analytique efficace des corpus documentaires.

Le jury invite donc les candidats à se doter de savoirs solides du point de vue scientifique et méthodologique, et rappelle les critères de réussite qui sont :

- Etre en mesure d'analyser en temps contraint sujet et corpus.
- Effectuer une mise en perspective du sujet.
- Problématiser et tirer de cette problématisation une ligne argumentative directrice.
- Extraire de cette ligne directrice un plan ordonné
- Articuler les différentes connaissances apportées par l'étude minutieuse des éléments de la bibliographie, du corpus textuel et autres références.
- Réaliser une composition d'ensemble et non un commentaire de texte linéaire ou une dissertation oublieuse des documents.

Enfin, nous ne saurions ne pas rappeler les critères généraux de réussite propres à ce type d'exercices :

- La stratégie argumentative doit être efficiente, les idées expliquées, développées et accompagnées de références et de citations précises. Clarté, cohérence de l'argumentation, respect de la problématique et du plan annoncé sont requis.
- Concernant l'expression, les copies doivent présenter un niveau d'utilisateur expérimenté. Par conséquent, francismes, fautes de syntaxe, d'orthographe, orthographe francisante, incohérences dans l'usage de la graphie et approximations lexicales ou syntaxiques ne sont pas acceptables à ce niveau de concours.

• **Remarques critiques (positives et négatives) relevées dans les compositions**

En général :

- Absence de contextualisation et de ligne argumentative.
- Réflexion non-ordonnée, se reflétant dans les plans et les structures des développements: pas de connecteurs marquant la hiérarchisation dans l'argumentation, ni le passage aux différentes parties.
- Le sujet de la composition devait mettre en lumière les *représentations de la mère*. L'analyse du sujet doit mettre en regard les différents textes. Le statut de la femme devait offrir une subtile articulation, et non se substituer au sujet donné.

- Nécessité de prendre de la distance et de s'affranchir de tout parti pris (posture attendue d'un futur fonctionnaire et enseignant). La lecture des copies amène à penser qu'un certain nombre de candidats ont eu du mal à se détacher de leurs propres représentations, qui ont fini par les aveugler.
- Absence de questionnement des textes, en particulier le texte littéraire 1.
- Peu de candidats ont recours à l'analyse stylistique pour montrer la représentation de la mère dans les œuvres littéraires, comme dans le texte d'Eric Pezo ou de Gisèle Pineau.
- Pauvreté des références externes au dossier. L'analyse lacunaire ne permettait pas d'effectuer une solide mise en relation entre les éléments du corpus et d'éventuelles références externes.
- Lieux communs. Inventaire de toutes les mères: naturelles, de substitution etc. Pléthore de définitions. Les candidats doivent en être informés une fois de plus : on n'attend pas d'eux une série de définitions figées, mais une mise en relation dynamique des éléments de savoir dans le cadre d'une réflexion.
- Difficulté à se détacher des éléments reçus en formation: les candidats doivent mener réflexion et lectures personnelles afin de proposer une problématique se nourrissant de leur travail individuel. Des pans entiers des cours reçus en formation ont été repris au mot près dans certaines copies, ce qui en met en péril la sincérité, l'originalité, et l'efficacité argumentative.
- Les périodes historiques de référence se limitent à la locution « an tan lesklavaj », sans qu'un lien soit explicité entre la constitution et le fonctionnement de la société de plantation esclavagiste et celle de la structure familiale. Certains candidats donnent le sentiment que pour eux, l'esclavage vient juste d'être aboli et qu'il ne s'est rien passé entre 1848 et 2018. Cela nie toute dimension historique.

Éléments positifs :

- Quelques copies montrent des connaissances des éléments anthropologiques et sociologiques au sujet de la construction de la figure de la mère créole.
- Certains candidats ont fait des lectures de roman complémentaires afin d'avoir d'établir des comparaisons entre les différentes représentations de la mère.
- Des références externes au corpus exploitées.
- Quelques candidats ont tenté de dégager éléments stylistiques au service de la sémantique du texte d'Eric Pezo.
- Quelques copies se sont démarquées par une problématique nuancée: évolution de la figure de la potomitan/ zarboutan, place de la déconstruction du mythe.

Nous rappelons qu'il est indispensable de présenter un niveau de langue en adéquation avec les compétences attendues d'un futur enseignant spécialiste de créole : gallicismes, syntaxe hasardeuse, fautes d'orthographe, graphie francisante ou autres éléments montrant des lacunes dans la maîtrise de la langue sont sanctionnés.

- *Guadeloupe (exemples trouvés dans les copies)*

Gallicismes	<ul style="list-style-type: none"> - On tèks maké an 2013 - Tiré adan l'âme prêtée aux oiseaux - Sa ka fè pozé on kèsyon
Langue	<ul style="list-style-type: none"> - Invention de proverbes : "asi latè, ou tini on sèl manman, fò respèkté'y" - Réécriture de dictons: <i>pasyans à malpapay</i> au lieu de <i>lespawa a malpapay</i> - Erreurs dans l'emploi du vocabulaire du genre poétique: ligne et couplet au lieu de vers et strophe - Confusion fèt pou fè : <i>travay-la yo ka fèt</i> - Syntaxe francisante : <i>i té ka ba lèt a on timoun blan</i> - Confusion homonymes <i>bay et ba-y</i>
Forme	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation par un point de la proposition principale et de la subordonnée conjonctive - Méconnaissance des modalités d'insertion de la source, du titre... - dans le cadre d'une énumération, le point se substitue aux deux points. Sèten antropolog panché tèt a yo asi situyasyon. Dubois, Herkovitch é Frazié - Le candidat effectue une mauvaise lecture du paratexte et confond le traducteur et l'auteur et prête les intentions du second au premier
fond/ argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Paraphrase fréquente - Contresens dans la lecture: le candidat mésinterprète la citation

- *Guyane (exemples trouvés dans les copies)*

Gallicismes	<ul style="list-style-type: none"> - « assiré yé ròl » ou « fè ofis dé manman - Yé té pouvé èt nou vwazin - Laforè - Désidé di alé
Antillanismes	<ul style="list-style-type: none"> - Nou ni - Andidan - Douvan - Timanmay - Sé koté-ya

Langue	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'accents : « ye pale », « kreyòl » - Non maîtrise de la graphie : « ouè » - Présence du phonème /y/ qui n'existe pas en créole guyanais : « dokuman » « diskuté », « solusyon » - Confusion entre les phonèmes /j/ et /i/ et les sons /w/ et /u/ - Absence de hiatus : « poèt », « poèm », « réalité »
Forme	<ul style="list-style-type: none"> - Un candidat propose un titre à son devoir « vizaj manman kréyòl » - Méconnaissance des modalités d'insertion de la source, du titre... - Impossibilité de distinguer les différentes parties de la composition - Retours à la ligne trop fréquents. - Des éléments autres que les titres d'œuvres sont soulignés tels que des citations (« <u>esklav ki ka servi an oun kaz</u> ») ou encore des noms d'auteurs (« <u>Corinne Mencé-Caster</u> »)
fond/ argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Paraphrase fréquente - Répétition d'un même mot plusieurs fois dans une phrase - Avis personnel et idées reçues : « gran mèsi pou tout fanm di tout la tè », « lavi a sa lépok-a i té rèd », « yé koumansé palé kréyol oun mélanj gramè afriken ké lang franse » - Imprécisions historiques : « nou listwar ka koumansé dépi plizyè lannen, an 1498 kan Kristof Kolonb ké tout so kanmarad-ya iropéen désidé di alé fè konkèt mond-a »

• *Martinique (exemples trouvés dans les copies)*

Gallicismes	<ul style="list-style-type: none"> - pé et konsidéré - an chwa di yé sa yo lé/ yo té lé et pli lib - an partikilié
Langue	<ul style="list-style-type: none"> - sé personnaj yo-a - filosof, chateign, plisiè, kryié, épanoui, - absence de reduplication : tout sé chak-la sa ka ba'y. - sé fanm nwè a
Forme	<ul style="list-style-type: none"> - insertion des numéros de ligne des textes en lieu et place de citation - Méconnaissance des modalités d'insertion de la source, du titre - parties et sous-parties numérotées en lieu et place de connecteurs et transitions aménagées

fond/ argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - manman radenn ki ka ka fè yich otan fwa lalin ka plenn - abiengadé, lavi an fanm potomitan, sé an lavi soufrans kon ta Laviej Mari, fanm kréyol blésé dan nanm-li - Lé fanm adan lé sosiété kréyol pa lé fè lanmou pou fè yich mé pou pran plézi - Laro Kamopi présentéee comme un personnage - choix idées directrices sans fondement scientifique : pa ni zafè rété bòkay/
exemples positifs	<ul style="list-style-type: none"> - Kantapou Juliette Smeralda, an sosiolog Matinik, sé manman kréyol la fenmen adan twop larel liswta kolonial mété yo - Lasotjè ka montré tout sakrifis manman kréyol la épi métafò lasotè a - références à d'autres figures maternelles dans la littérature: Chamoiseau, Zobel, Hearn

• *La Réunion (exemples trouvés dans les copies)*

Langue	<p>-graphie / orthographe: “ i fé mont bonpé dési son role” au lieu de “i amont bien son rol” ; “lèr li ésplik lo fisik”, plutôt que “ fizik”.</p> <p>-syntaxe incorrecte : « Nou <u>pé</u> demann anou kosa lété épi kosa i lé zordi lo bann zaspé spésifik lo figir lo momon kréol, <u>tan d'in poind' vi</u> kiltirèl, istorik, litèrèr épisa antropozik ? » pour “ Nou va dmann anou kosa lété dann tan lontan kosa i fèk bann momon kréol lé pa parèy tout momon dann lo monn, épisa zordi kosa i fé in momon kréol ? Nou va voir dann la kiltir, la litèratir, listoir ansanm lantropoloji.”</p> <p>- registre de langue : « aprésa nou na le tèks Corine Mercé » au lieu de « aprésa nou néna le tèks Corine Mercé. »</p> <p>- oubli de mots ou de lettres: « Maryse Condé i osi » plutôt que « Maryse Condé i di osi »</p>
Forme	<p>- chiffres non transcrits en lettres : « le tèks néna dis estrof » plutôt que « le tèks néna 10 estrof »</p>
fond/ argumentation	<p>- absence de distance critique et de recul vis à vis des représentations: « Epi minm si in fanm i désid èt in momon in zour, sinonsa pa du tou, fanm-la i oublira pa son zonbri. In momon sra touzour in zarboutan pou son zanfan. » .« In bonpe lékrivèz Antiyèz i ékri desi zot momon soman bana minm i port pa zanfan. »</p>

exemples positifs	- problématique nuancée, introduisant la notion de rupture: "Pousaminm, in sobatkoz i rouvèr zimaz lo momon kréol, lo poto-mitan, i tonm in mit ou sansa in réalité, la vi la évolié ?"
-------------------	---

Un concours est nécessairement un moment de sélection. On peut retenir ces éléments de discrimination positive ou négative, qui sont généralement pris en compte par les correcteurs :

Eléments discriminant positivement
La copie fait montre de solides connaissances culturelles et/ou linguistiques et/ou historiques et/ou anthropologiques des autres aires créolophones <u>en lien avec le sujet</u> et/ou étayées par des références précises.
La copie fait montre de solides connaissances culturelles et/ou linguistiques et/ou historiques et/ou anthropologiques des autres aires créolophones, <u>extérieures au corpus</u> et en lien avec le sujet et/ou étayées par des références précises.
Richesse de la langue.
Ouverture pertinente dans la conclusion (sur une autre notion, un autre thème etc.)
Utilisation des textes littéraires créoles des autres aires.

Eléments discriminant négativement
Hors sujet
Le " hors-texte ": le non-appui sur les textes: = un commentaire entier qui ne cite pas les textes, ou de façon trop vague, par allusions.
le défaut d'appui technique: le simple résumé de texte = paraphrase .
le contresens : le candidat fait dire n'importe quoi, sans preuve ou fait une erreur d'interprétation grave.
Non-utilisation des textes de civilisation concernant les autres aires.
Non-maîtrise de la graphie
Absence de problématisation et non-prise en compte de l'aspect nuancé du dossier.

Dans la perspective de la préparation des épreuves des sessions à venir, le jury conseille aux candidats :

- de procéder à une lecture critique des textes proposés, dans leur globalité, quelle que soit la zone créolophone de spécialité.
- de mettre en lumière les liens entre ces textes, qui peuvent se faire écho, s'opposer, user de moyens différents...
- de dégager de cette lecture réellement analytique un axe de réflexion pour une expression nuancée. D'éviter avec rigueur les leçons absolues et les propos définitifs à l'excès.
- de réfléchir sur les ambiguïtés des attitudes humaines en évitant les caricatures et les simplifications.
- de choisir dans la langue créole les expressions les moins familières et les plus élégantes, pour respecter le niveau de la communication induit par les exigences du concours, et par la profession visée.

- de ne jamais confondre le réel et sa représentation : les textes littéraires proposés dans le sujet sont des représentations ; il est attendu d'un professeur de créole qu'il soit capable d'en tenir compte et de mettre en lumière les enjeux de ces représentations, les facettes de ces images.
- de ne pas perdre de vue que ce qui intéresse les correcteurs, c'est l'intelligence et l'ouverture d'esprit (capacité de compréhension et de nuance) avec laquelle le candidat aborde les questions.

C) L'épreuve écrite de traduction

Le jury a été parfois surpris de la faible qualité des traductions proposées à cette session. Les lignes qui suivent tentent de cerner les écueils et de donner quelques conseils aux futurs candidats.

Généralités :

Il nous paraît nécessaire de rappeler les consignes données dans le précédent rapport (session 2018)

« La traduction nécessite une connaissance fine de la langue de départ et de la langue d'arrivée tant au niveau des nuances de sens qu'au plan de la syntaxe. Elle exige que le candidat sorte de la vision du texte original comme carcan afin de proposer un texte idiomatique.

On ne saurait donc suffisamment recommander aux candidats plusieurs lectures attentives du texte source, de son sens comme de ses nuances avant de se lancer dans la traduction. Les contre sens, les inadéquations, les approximations, le mot-à-mot, résultent souvent autant d'une incompréhension et d'une lecture superficielle du texte soumis que d'insuffisances dans l'exercice de traductologie. ».

Le sujet :

Vous traduirez le texte suivant en créole guadeloupéen, ou guyanais, ou martiniquais, ou réunionnais. Puis vous direz comment vous expliqueriez, à une classe dont vous auriez la charge, vos choix de traduction des passages soulignés.

Je m'étais assis sur le canapé-lit. Comme par hasard, un long documentaire sur les animaux prédateurs passait. Un lion dépeçait une antilope. Un boa s'opiniâtait à avaler un cerf et était pris dans son propre piège, car les cornes de sa proie rendaient impossible son entreprise. Alors le commentateur du documentaire avait conclu que ce gros serpent allait mourir avec son butin dans la gueule, il avait eu un appétit plus gros que son estomac. Le commentateur rappela, pince-sans-rire, qu' « avant de monter sur un arbre, assure-toi que tu pourras en descendre ».

Ce documentaire était-il un présage pour moi ? Je ne suis pas un animal. Je ne suis pas un boa. Le boa ne réfléchit pas, j'en suis persuadé. Il est animé par l'instinct. Moi, j'ai toujours ajouté la raison à mes actes. Je peux monter sur un arbre et en descendre avec aisance...

Extrait de *African psycho*, de Alain Mabankou, 2003

L'extrait proposé à la traduction, bien que ne présentant pas de difficultés majeures, ne devait échapper à la démarche méthodique consistant à d'abord s'imprégner du texte source, à en percer le sens, repérer les tournures idiomatiques, les difficultés lexicales et/ou syntaxiques d'une traduction littérale créole, à rechercher dans la langue cible les mots ou tournures les plus propres à rendre le sens original.

Difficultés apparentes du texte : elles étaient principalement d'ordre lexical :

- Les termes précis désignant des animaux étrangers à la faune (ou au vocabulaire courant) des pays créolophones concernés (« prédateurs », « antilope », « boa », « cerf »). On ne pouvait sans risque de déviance réaliser de transfert linguistique pour décrire le monde animal présent dans le texte : « boa », « antilope », « cerf » ou « lion ». On attendait une créolisation des termes selon les règles admises par la langue : « lantilop » ou « zantilop », « ser » ou « sef », « lion » et « boa » s'écrivant comme en français.
- Certains termes et expressions : « pince-sans-rire », « animaux prédateurs », « commentateur », « documentaire » ont posé quelques difficultés tandis que d'autres comme les verbes « dépeçait », « s'opiniâtrait », les noms communs polysémiques « butin » et « entreprise » demandaient d'opérer des recherches dans les ressources propres de la langue cible.

Mais également d'ordre grammatical et/ ou syntaxique :

- La correspondance entre les temps du français (imparfait et plus-que-parfait) et les valeurs aspectuelles et temporelles du créole : « m'étais assis », « passait », « dépeçait », « s'opiniâtrait », « rendaient », « était pris », « avait conclu », « avait eu ». On attendait une prise en compte de la différence entre ces 2 temps sur la notion d'aspect et l'utilisation de la marque du passé : pour l'imparfait l'aspect imperfectif et pour le plus-que-parfait l'aspect perfectif ou complet.
- La traduction correcte des formes pronominales ou/et passives : « je m'étais assis » ; « ce documentaire était-il un présage pour moi ? », « il est animé par l'instinct ».

Se sont également retrouvées les fautes courantes propres à l'exercice de traduction du français vers le(s) créole(s). Elles relèvent de 5 catégories :

- *Francismes* : le mot ou l'expression est directement calquée du français courant et n'est pas répertorié dans un créole académique.
- *Lourdeurs et traduction littérales* : la traduction mot à mot est inélégante dans la langue cible.
- *Réinterprétation du texte, transformations abusives, omissions* : la traduction s'écarte du sens initial ou bien des idées contenues dans le texte source n'ont pas été restituées.
- *Contre-sens et imprécisions* : les mots ou les tournures utilisées déforment ou détournent le sens initial.

- *Registre de langue* : les mots ou tournures utilisées ne s'inscrivent pas dans le registre de langue équivalent

Ajoutons qu'au plan formel, de façon générale, la méconnaissance des règles de graphie est difficile à accepter, dans la mesure où elle affecte le sens et la forme orthographique. On rappelle par exemple qu'il est regrettable que de nombreux candidats de la zone antillo-guyanaise mélangent encore les graphies GEREC 1 et GEREC 2 ou ne respectent pas les mêmes règles tout au long de leur écrit. Le soin mis à la cohérence des choix est une nécessité absolue.

IV – LES EPREUVES D'ADMISSION

IV.1 : Rappel de recommandations générales

Les épreuves d'admission se déroulent à l'oral face à un jury composite représentatif de toutes les aires créolophones du concours. Les présentations et les discussions se déroulent en créole et/ou en français, selon l'épreuve.

L'épreuve orale, outre les contenus spécifiques décrits infra, répond aux critères généraux de tout oral de concours spécialement en langues. On attend du candidat une tenue correcte, une posture appropriée, une bonne qualité d'expression orale et une capacité d'interaction avec le jury.

Les épreuves d'admission contiennent 2 épreuves distinctes :

- L'épreuve de mise en situation professionnelle (MSP)
- L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier (EED)

IV. 2 : L'épreuve de mise en situation professionnelle (MSP)

Rappel du texte réglementaire

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de

lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve se compose de deux parties :

- La première partie se déroule en langue créole et consiste en un exposé de 20 minutes comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien de 10 minutes en langue créole durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation.
- La seconde partie est en langue française et consiste en la proposition, lors d'un exposé de 20 minutes, de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français de dix minutes au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix. Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de l'expression dans les deux langues est prise en compte dans l'évaluation de l'épreuve.

Première partie de l'épreuve en langue régionale créole

- *l'exposé : nature de l'exercice et attendus :*

La première partie de l'épreuve de la mise en situation professionnelle donne lieu à une problématisation issue d'une mise en relation des documents. Le jury est particulièrement attentif à la correction de la langue des candidats, à leur analyse du dossier, aux pistes scientifiques dégagées (prise en compte des dimensions littéraires, linguistiques, sociologiques, anthropologiques, artistiques des documents), à leur capacité à dégager une ligne directrice claire, cohérente et nuancée, à leur culture et leur ouverture intellectuelle. Il est donc attendu une solide problématique, s'appuyant sur les éléments du dossier mais également les connaissances des candidats, permettant de structurer de façon stricte son propos.

La présentation des documents lors de l'introduction doit s'effectuer de manière succincte et permettre *d'introduire* la problématique. Leur exploitation poussée sera réservée au développement, où la mise en relation des documents sera mise en exergue au fil des différentes parties.

- *l'entretien : nature de l'exercice et attendus :*

L'entretien doit permettre notamment de corriger ou de préciser certains points exposés par le candidat, permettant ainsi de juger de sa capacité d'auto-remédiation et également d'aborder d'autres pistes de réflexion suggérées par le contenu du dossier.

N-B : les candidats sont interrogés dans la langue qui est leur spécialité. Il peut arriver que certaines questions leurs soient posées en français, ils doivent répondre en créole.

Une bonne gestion du temps ainsi qu'une stratégie d'ensemble des différentes phases de l'exercice font partie intégrante des critères de la réussite de l'épreuve.

La majorité des candidats a fait montre d'une aptitude relativement satisfaisante à échanger avec le jury, même s'il convient de souligner qu'il est nécessaire d'être extrêmement attentif au contenu des questions et d'adopter une stratégie lui permettant de formuler une réponse claire et pertinente.

Défauts majeurs relevés :

- Mauvaise exploitation et mise en relation des documents chez certains candidats les conduisant à camper sur une position figée, manquant d'ouvertures possibles auxquelles le dossier se prêtait.
- Absence de nuance. Un candidat a écarté un document, car il ne correspondait pas à la problématique qu'il avait choisie, écartant ainsi toute possibilité d'ouverture de son exposé. Les candidats prennent quelquefois des orientations stéréotypées car ils ne prennent pas en compte la diversité des éléments et n'intègrent pas les évolutions des faits culturels, linguistiques, sociaux évoqués dans le dossier (espaces masculins et féminins, créations et créations artistiques, visions contemporaines des mythes, présence et forme des figures tutélaires ou mythiques dans l'imaginaire collectif, migrations contemporaines, mutations des espaces de vie et de socialisation ; ces éléments font la vie d'une culture. Les écarter assèche le propos.)
- Analyse restant au premier degré pouvant nuire à la structure et à la profondeur du propos.
- Connaissances scientifiques trop superficielles ou approximatives voire inexactes.
- Analyse incomplète des documents iconographiques: contexte, références culturelles, symboliques, sens implicite.

- Chez la majorité des candidats, il n'y a pas eu d'exploitation des possibles points de comparaison entre les différentes aires créolophones, à cause d'une méconnaissance des faits culturels associée à des représentations stéréotypées. Quelques candidats ont évoqué des faits culturels d'autres aires mais de façon trop superficielle. Se contenter de dire que La Réunion a connu la colonisation à l'instar des Antilles et de la Guyane, ou citer des genres musicaux des autres aires ne constitue pas un point d'appui suffisant et n'ouvre pas de perspective intéressante.
- mauvaise gestion du temps, indicateur important de la capacité d'un futur enseignant à s'organiser.

Des points positifs ont cependant été constatés :

- Les candidats de façon globale ont su établir un rapport de communication positif avec le jury.
- Le jury a pu noter une attitude réflexive de certains lors de l'entretien pour faire évoluer leurs propositions et adopter une posture de professionnel.
- On a pu écouter avec intérêt une comparaison pertinente de la musique traditionnelle avec ses évolutions dans les différentes aires, présentée par un candidat.
- Quelques candidats ont su percevoir les aspects symboliques pertinents des dossiers. On regrette seulement qu'ils aient eu besoin d'être interrogés avec insistance pour le faire.
- De rares candidats ont exploité la valeur littéraire et esthétique des documents, les mettant en relation de façon pertinente avec les faits culturels. Le jury rappelle que les œuvres d'art ont avant tout une valeur artistique. Oublier cette dimension pour ne s'intéresser qu'aux aspects sociologiques des œuvres artistiques revient à passer sous silence ce qui en justifie la présence dans le dossier.

Deuxième partie de l'épreuve en français

Les pistes d'exploitation pédagogique proposées par le candidat fournissent au jury des éléments permettant d'évaluer la connaissance par le candidat des programmes et du système éducatif, l'aptitude à exploiter les documents du dossier dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes de façon précise et cohérente. Une analyse incomplète, ne tenant pas compte de l'aspect nuancé du dossier peut conduire à des choix peu ambitieux en matière d'exploitation didactique, de choix de notions et de compétences travaillées.

Le jury n'ignore pas que, dans la plupart des cas, les candidats ne disposent pas d'une expérience pédagogique très sûre. Il attend de la réflexion, quelques interrogations et des pistes réfléchies d'exploitation. Il n'est pas nécessaire que les candidats s'évertuent à expliciter une séquence dans tous ses détails matériels et pratiques. Il est attendu que les candidats dégagent des possibilités, les explicitent et les réinterrogent éventuellement.

SUJETS DE LA SESSION 2019

Trois zones créolophones étaient concernées par cette épreuve orale.

Zone Guadeloupe

Sujet	Textes	Documents iconographiques	Documents audiovisuels
1	Extrait de la chanson « Lauricisque Zou », Missié GG, 1997	-« La rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre ». Passage de BD extrait du Bulletin officiel de la ville de Pointe-à-Pitre. Source CD Rom CLEMI, 2008 - Photographie « la première tour Gabarre en construction » Extrait du Bulletin officiel de la ville de Pointe-à-Pitre, CD Rom CLEMI, 2008	Document audio « Rénovasyon Lapwent an 2011 »
2	Extrait du poème « Tanbou » de Sony Rupaire, 1970	- Première page du quotidien France-Antilles du 22 août 2018 : « le Ka n'a pas	Document vidéo

		de sexe » - Couverture du magazine Sept Magazne. , 2006 : « Man Soso, vayan jouwèz »	« Tanbou an espozision »
3	Extrait de la chanson « Chimen an mwen » de Dominik Coco, 2011	-Pochette DVD du spectacle « Dub n'ka », 2009.	-vidéo « Fanswa Ladrezeau » avril 2019 - « Vélo, gwoka é peyi lòtbò »

Zone Martinique

Sujet	Textes	Documents iconographiques
1	<p>Chasè ladjablès (traduction en créole). Theresa Lewis, <u>Caribbean Folk Legend</u>, 1990.</p> <p>La Manman-Dlo, article de Thierry l'Etang, Caribena1, 1991</p> <p>Sirèn, Keskidee, <u>Integrated languages arts for the Caribeebean</u>, 2004</p>	<p>Visuels pièce de théâtre, Ladjablès, daniély Francisque, 2018</p>

2	<p>« Matinoia », poème de Jean Bernabé, 1980</p> <p>Extrait des actes di 1^{er} congrès des écrivains de la Caraïbe, Maryse Condé, 2011</p>	<p>« Métal 2 », œuvre de Alain Dumbardon, 2019, photo</p> <p>«Trace histoire mémoire » acrylique sur papier Alain Dumbardon, 2017, photo</p>
---	---	--

Zone La Réunion

Sujet	Textes	Documents iconographiques	Documents audiovisuels
1	<p>« Eva ek Alain », de Daniel Honoré <u>Légendes créoles</u>, 2002.</p>	<p>« Bann malgache, Batizèr La Réunion » extrait de <u>Koz ek la lang kréol</u>, Axel Gauvin, Iliane Bardeur-Bernardeau, 2017</p> <p>« Géographie humaine du marronnage » Charlotte Rabesahala, Jean-Cyrille Notter, Service du Patrimoine Culturel, 2016</p>	<p>« Kabbar maron » de Jeannick Arhumann, « Kiltir tradisionèmèm », 2013</p>

IV.3 : L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier - EED

Cette épreuve est plus pédagogique que la précédente, puisque dans tous les cas elle comporte l'analyse de productions d'élèves et/ou de textes réglementaires, pédagogiques ou didactiques. La présence des élèves est ici bien moins théorique ; ils sont présents dans les extraits de copies, dans les extraits de manuels ou dans les documents didactiques et réglementaires.

Rappel des cadres de l'épreuve

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury : document audio ou vidéo authentique en langue régionale en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et collège ;
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury, portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites ou orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue régionale. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leur dimension linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo n'excède pas une durée de trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes pour chaque partie) ; coefficient 4

A. Première partie de l'épreuve (en créole)

Tous les sujets ont été présentés aux candidats sous la forme suivante :

*Le candidat présentera, en créole, le document **audiovisuel** / **vidéo** suivant :*

Titre :

Durée :

Langue : créole

Source :

Cette partie, en créole, durera 30 minutes maximum.

Le candidat présentera un exposé de 15 à 20 minutes suivi d'un entretien avec le jury.

Il démontrera une compréhension littérale et fine du document en soulignant l'intérêt culturel et didactique de celui-ci.

Le jury sera particulièrement attentif au niveau de langue créole du candidat.

La consigne, identique pour toutes les aires créolophones, invite le candidat à faire montre de sa compréhension du document et de sa bonne perception des enjeux littéraires, civilisationnels et culturels du dossier, afin de mener une analyse, en lien avec une ou plusieurs notions des programmes de collège ou de lycée.

Il s'agit aussi de restituer le document dans son contexte (culturel, politique, historique, et/ou sociétal) et d'en souligner les intérêts didactiques, civilisationnels, linguistiques, littéraires, prosodiques et formels.

Il importe que le candidat :

- contextualise le document : circonstances d'écriture ou de réalisation, évocation et/ou confrontation d'époques, de faits et d'événements,
- maîtrise la langue utilisée,
- sache adapter son analyse au type de document (chanson, interview, documentaire, extrait de pièce de théâtre, reportage ...),
- éclaire son analyse à l'aide de références scientifiques précises (littéraires, anthropologiques, historiques, linguistiques...) et de connaissances avérées relevant des différentes aires créolophones,
- articule sa réflexion autour d'une ou plusieurs notions ou thèmes et dégage un ou plusieurs intérêts didactiques.

B. Seconde partie de l'épreuve : L'entretien

Chaque sujet en explicite le déroulement :

Cette partie, en français, durera 30 minutes maximum

Le candidat présentera un exposé de 15 à 20 minutes suivi d'un entretien avec le jury.

Cet exposé inclura :

-un diagnostic portant sur l'adéquation du dossier avec le contexte institutionnel de la situation d'enseignement, et sur les acquis et besoins des élèves.

-des propositions de remédiation au vu de la production de l'élève

Le jury sera particulièrement attentif au niveau de langue française du candidat.

Il est entendu que les candidats ne peuvent pas présenter le détail d'une séquence didactique, mais plusieurs pistes pédagogiques montrant :

- leur connaissance des programmes: cycle, niveau, thèmes culturels pour le collège, ou le lycée;
- leur connaissance du système éducatif (acteurs, intervenants, principes généraux, dispositifs, parcours...).
- le projet didactique de chaque piste (objectif général, tâche finale, compétences, domaines, activités langagières, types d'évaluations...).

Les candidats doivent se référer au CECRL et à ses principes afin de proposer des exploitations.

L'importance de la prise en compte des compétences des élèves et niveaux attendus ne doit pas être négligée.

L'entretien commence par un exposé, et offre la possibilité au candidat de corriger et améliorer ses propositions. Sont appréciées les réponses montrant la capacité d'un potentiel futur enseignant à réagir, se remettre en question et à dialoguer de façon constructive.

Si le candidat doit être en mesure de justifier les points de son projet, il doit être également capable de les réorienter grâce aux questions soulevées par le jury.

Eléments constatés dans les prestations orales.

PARTIE 1

De façon générale, les problèmes relevés concernent les points suivants :

1- Respect de la consigne : analyse littérale fine du document

Les documents donnés ne sont pas suffisamment analysés. Certains candidats occultent le document et se perdent en digressions ayant le thème le thème pour seul lien avec le document originel. La connaissance des genres relevant de l'oralité est insuffisante. L'intérêt didactique du document n'est pas souligné ou, quand il est mentionné n'est pas justifié, les axes quant à eux, ne sont pas détaillés. L'intérêt culturel est également occulté.

2- Qualité de la langue

Nous avons relevé de nombreux gallicismes (exemple : « eksprésion idiomatik » au lieu de « pwoveb » ou ti-pawol en créole martiniquais) et un registre de langue parfois familier pour quelques candidats. Il faut le répéter : à ce niveau d'exigence dans le cadre du recrutement de professionnels, le recours à un vocabulaire familier, engageant connivence et sentiments, n'est pas de mise.

3- Posture de l'enseignant

L'épreuve n'est pas un espace de digressions sur les sociétés créoles ou le lieu d'évocation d'anecdotes personnelles. Il convient également de ne pas véhiculer les clichés mais en revanche, d'être capable de les repérer dans les documents proposés aux élèves, d'y porter un regard critique, et d'envisager les moyens d'attirer l'attention des élèves et d'éveiller leur sens critique..

Ces reproches formulés, le jury doit également reconnaître avoir vécu quelques moments reconfortants : une candidate a su parfaitement décrire le document audiovisuel et mettre en relief le découpage séquentiel pour en extraire du sens. Elle a également su commenter avec justesse et pertinence la représentation de l'objet filmé en mobilisant des éléments appropriés du lexique audiovisuel.

PARTIE 2

L'analyse des productions d'élèves et les remédiations proposées révèlent une absence de sérénité quant aux contenus à enseigner,, et une propension chez les candidats à l'infantilisation des élèves. Les candidats occultent souvent les ressources linguistiques et culturelles, la maturité de l'esprit critique et les potentialités effectives des élèves. Les productions d'élèves sont largement, de ce fait, inexploitées.

Il a manqué aux candidats une réflexion fine sur la question de l'évaluation, de ses étapes et des formes qu'elle peut prendre. Un trop grand nombre ont sous-estimé les capacités des élèves, trop fréquemment considérés comme des incapables. Cette vision débouche sur une conception assez tragique de l'évaluation. Le relevé des erreurs s'est trop souvent cantonné à un relevé d'erreurs lexicales et/ou grammaticales et/ou syntaxiques sans questionner les réelles difficultés de lecture, de compréhension et/ou d'expression potentiellement rencontrées par les élèves. Les propositions de remédiation sont souvent très succinctes et ne précisent ni les modalités ni les types de support ou d'activités envisagées (exemple : travail de compréhension de la langue)

Le jury regrette également que beaucoup de candidats aient manifesté une totale méconnaissance des valeurs de la République

Les candidats ont souvent ignoré la consigne des productions d'élèves quand il y en avait une, s'égarant dans des hypothèses fallacieuses (par exemple, parler de compréhension orale alors que la consigne annonçait une activité d'expression orale, au cours de laquelle l'élève était invité à donner son avis sur les paroles d'une chanson)..

Pour les productions numériques, l'intérêt du support n'a souvent été ni souligné ni questionné. Certains candidats pensent que cette compétence ne relève pas de l'enseignement de langue et serait cantonnée aux enseignements de technologie ou d'arts plastiques; ou que ce type de production va de soi et ne nécessite pas un travail préalable de l'enseignant.

On peut exprimer quelques conseils à retenir pour cette épreuve:

- Considérer les documents dans leur ensemble et de façon transversale
- Accorder un temps à la lecture de la production d'élèves pour relever les erreurs. Les caractériser et les ordonner.
- S'appropriier le vocabulaire didactique (compétences et activités langagières, tâches, évaluations, ...). Le créole est une langue vivante, enseignée dans les établissements scolaires comme les autres langues vivantes. Il est important que les candidats aient une connaissance assurée des modes d'enseignement des langues vivantes (activités langagières, compétences et niveaux de compétence, etc.)
- Chaque document du dossier doit faire l'objet d'une lecture fine pouvant guider l'analyse mais aussi d'une présentation claire.
- Ne pas laisser de côté la question de l'évaluation.
- Prendre en compte la mise au travail des élèves : réflexions, actions, enquêtes...

Éléments positifs relevés lors des prestations des candidats

- Bon relevé des typologies d'erreur
- Propositions de remédiation qui mettent en lumière la bienveillance du futur enseignant, l'importance de faire réussir tous les élèves, la mise en œuvre de la pédagogie différenciée et une connaissance des dispositifs existants.
- maîtrise des parcours.
- Créativité, adaptabilité : une candidate a présenté une exploitation en spirale ; deux candidates ont évoqué des pistes d'exploitation tenant compte des nouveaux programmes de lycée ; recours systématique aux outils numériques et s'inscrivant dans une réflexion cohérente de leur usage au service des activités langagières.
- Connaissance précise des outils numériques disponibles chez certains candidats ; utilisation des TICE et usage responsable: réalisations de vidéos, appariement électronique, contribution aux blogs, utilisation des réseaux sociaux.
- valorisation de l'interdisciplinarité ; propositions de partenariat avec des intervenants extérieurs et personnes-ressources.
- Les pistes prenant en compte l'hétérogénéité des classes et mettant en avant la notion de pédagogie différenciée sont appréciées. Par exemple, un candidat a proposé une activité de production écrite où les élèves en difficulté peuvent utiliser un système de jetons de couleurs différentes pour bénéficier d'un guidage de l'enseignant, d'un de ses pairs ou du recours à un support.

Les propositions de documents complémentaires pertinents pour l'exploitation pédagogique ont été valorisées par les examinateurs.

Éléments de conclusion

Ce rapport ne cherche pas à être un florilège des erreurs commises. Il souhaite essentiellement attirer l'attention sur l'esprit de ce concours de recrutement qui exige des candidats une culture active, ouverte, distanciée, ainsi que quelques connaissances du monde dans lequel ils se préparent à exercer leur profession. L'ensemble du jury espère ainsi apporter des éléments de réflexion et d'action à ceux qui projettent de se présenter à ce concours exigeant. Si l'attachement à l'aire de la spécialité est un moteur important, plus importants encore sont l'ouverture d'esprit, le sens de la nuance et l'exigence dynamique. Les meilleurs candidats ont su en faire une preuve bien agréable à découvrir.